Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245600440-20251204-9_2025_12_04-DE

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 4 DECEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le jeudi quatre décembre, le Conseil communautaire légalement convoqué le mercredi vingt-six novembre s'est réuni à dix-huit heures trente à la Salle du Conseil de la mairie de Nostang en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	LE VAGUERESSE	Serge	Présent
	LE ROMANCER	Michèle	Présente
	THIEC	Yves	Présent
	DESPRÉS	Gaëlle	A donné pouvoir à S. Le Vagueresse
	PALARIC	Richard	Présent
	BRIZOUAL	Christelle	Présente
	DEMÉ	David	A donné pouvoir à M. Le Romancer
	LE PALLEC	Jean-Marc	A donné pouvoir à A. Keraudran Stephant
	KERAUDRAN-STÉPHANT	Annick	Présente
MERLEVENEZ	LE BOSSER	Bruno	Absent
	PARÉ	Martine	Présente
	KERZERHO	Sylviane	Présente
	LE BLIMEAU	Didier	A donné pouvoir à M. Paré
	CONGUISTI	Yvan	Absent
NOSTANG	GOURDEN	Jean-Pierre	Présent
	GAIVORT	Renée	Présente
SAINTE-HÉLÈNE	PERREL	Christèle	Présente
	RAOUL	Yann	Présent
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie	Présente
	SANCHEZ	Stéphane	Absent
	HEMONIC	Alexandra	Présente
	LE GUYADER	Philippe	Présent
	FILLON	Thomas	A donné pouvoir à V. Le Serrec
	LE SERREC	Véronique	Présente
	LE QUER	Marie-Christine	A donné pouvoir à C. Perrel
	LE GOFF	Ludovic	Absent

Conseillers en exercice : 27 Présents : 17 Représentés : 6 Votants : 23
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : Elodie LE FLOCH

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245600440-20251204-9_2025_12_04-DE

9. Tarifs redevance déchets 2026

Rapporteur : Jean-Pierre GOURDEN

Le service « Déchets » est financé, depuis 2013, par la Redevance Déchets. Ce service fait l'objet d'un budget annexe, lequel doit obligatoirement être équilibré en recettes et en dépenses.

Les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026 font apparaître une augmentation significative des charges de fonctionnement du service. Cette évolution découle principalement de la hausse des coûts de collecte, de transport et de traitement des déchets, liée à la révision des marchés en cours et à la conclusion de nouveaux contrats, à l'alourdissement de la fiscalité environnementale ainsi qu'à la mise en œuvre de dispositifs renforcés de tri et de valorisation.

En outre, cette tendance est amplifiée par l'engagement de dépenses nouvelles afférentes à la modernisation du centre de tri et à la participation financière au fonctionnement de cette installation, démarches indispensables pour répondre aux exigences réglementaires et améliorer durablement les performances du service public de gestion des déchets.

Afin d'assurer le maintien de cet équilibre budgétaire et de suivre l'évolution des charges de fonctionnement, les membres des commissions Finances et Environnement, réunis le 27 novembre 2025, ont proposé une révision de la grille tarifaire applicable pour l'année 2026.

Il est ainsi proposé d'appliquer une augmentation de 2 % des tarifs.
En tenant compte des arrondis et de l'application d'une TVA à 5,5 %, la nouvelle grille tarifaire pour l'année 2026 serait la suivante :

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245600440-20251204-9_2025_12_04-DE

Foyers *(résidents à l'année ou saisonniers)*, professionnels, administrations, associations collectés en conteneurs 2 roues						
Nombre de personnes dans les foyer	Volume du bac	Abonnement au service	Forfait incluant **13 levées**	**ABONNEMENT + FORFAIT**	Prix de la levée supplémentaire **de la 14ème à la 16ème**	Prix de la levée supplémentaire **à partir de la 17ème**
1 pers.	80 litres	126,07 €	21,73 €	**147,80 €**	2,17 €	4,35 €
2 pers.	120 litres	126,07 €	67,53 €	**193,60 €**	4,35 €	8,69 €
3 pers.	180 litres	126,07 €	139,33 €	**265,40 €**	6,52 €	13,04 €
4 pers.	240 litres	126,07 €	204,53 €	**330,60 €**	8,69 €	17,39 €
5 pers. et plus	340 litres	126,07 €	317,43 €	**443,50 €**	10,88 €	21,75 €

Foyers *(résidents à l'année ou saisonniers)*, professionnels, administrations, associations collectés en conteneurs 4 roues						
		Abonnement au service	Forfait incluant **26 levées**	**ABONNEMENT + FORFAIT**	Prix de la levée supplémentaire **de la 27ème à la 40ème**	Prix de la levée supplémentaire **à partir de la 41ème**
	770 litres	126,07 €	1 591,23 €	**1 717,30 €**	15,22 €	34,78 €

Occupants n'ayant pas la possibilité de stocker un conteneur chez soi - abonnement annuel obligatoire	
Abonnement annuel au service	126,07 €
Abonnés souhaitant utiliser les conteneurs collectifs en complément des conteneurs pour le dépôt d'ordures ménagères résiduelles	
Prix du dépôt	2,55 €
Carte prépayée pour accès aux conteneurs collectifs à contrôle d'accès	
Carte prépayée avec 1 dépôt d'ordures ménagères résiduelles	2,55 €
Carte prépayée avec 2 dépôts d'ordures ménagères résiduelles	5,10 €
Utilisation des cartes déchèterie, plateformes déchets verts et conteneurs à contrôle d'accès	
Perte, détérioration ou carte non remise en fin de contrat	10,00 €
Professionnels, administrations, associations utilisant uniquement le service de la déchèterie, les plateformes déchets verts et les points d'apport volontaire *(verre et papiers)*	
Abonnement annuel au service	126,07 €

Les foyers collectés en conteneurs individuels peuvent accéder aux conteneurs collectifs à contrôle d'accès avec le badge qui leur a été remis pour accéder à la déchèterie et aux plateformes déchets verts. Dans ce cas, les ouvertures sont réalisées au tarif d'un dépôt. Ces ouvertures ne sont pas incluses dans le forfait des levées du conteneurs, elles sont en supplément.

Les autres principes de la grille tarifaire applicables en 2025 resteraient inchangés pour l'année 2026, à savoir :

1. **Remplacement d'un bac ou d'un élément de bac qui aurait été détruit ou volé lorsque la responsabilité de l'utilisateur à qui il a été confié est engagée :**

- Forfait d'intervention : 20 € TTC
- Auquel s'ajoute si nécessaire la fourniture des pièces telle qu'indiquée ci-dessous :

Modèle du bac	Bac	Cuve	Couvercle	Roue	Axe de roue
80, 120, 180 et 240 litres	35.00 €	30.00 €	5.00 €	4.00 €	3.00 €
340 litres	45.00 €	35.00 €	10.00 €	4.00 €	3.00 €
770 litres	150.00 €	130.00 €	20.00 €	8.00 €	-

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245600440-20251204-9_2025_12_04-DE

2. Lavage des conteneurs :

En cas de retrait des bacs pour déménagement ou de changement du bac pour modification du nombre de personnes dans le foyer, les conteneurs doivent être rendus intégralement vidés et nettoyés.

Si les bacs sont rendus sales, un forfait de 50 € TTC sera facturé à l'usager pour la prestation de lavage du bac.

VU l'article 2333-76 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération de principe de BBO Communauté du 28 septembre 2011, sur l'instauration d'une tarification incitative ;

VU le règlement de service adopté le 16 mai 2024 et révisé le 4 juillet 2024 ;

VU l'avis de la Commission Finances et Environnement du 27 novembre 2025 ;

OUÏ l'exposé des motifs ci-dessus,

Aucune observation particulière n'est formulée.

Après avoir délibéré, les Elus présents et représentés décident à l'unanimité :
_ **D'APPROUVER** la grille tarifaire présentée ci-dessus et ses principes pour l'année 2026 ;
_ **DE FIXER** son entrée en vigueur au 1er janvier 2026.

Pour : 23	**Contre** : 0	**Abstention** : 0

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :
- Sa transmission au contrôle de légalité le 15 décembre 2025 ;
- Sa publication électronique le 15 décembre 2025.

Pour extrait certifié conforme,
Merlevenez, le 08/12/2025
La Présidente,
Sophie LE CHAT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BLAVET BELLEVUE OCÉAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.